

# TARIF

# ABO

# SPORTS

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024

**L'abo sports est un abonnement combiné piscine-patinoire dont l'offre est limitée dans le temps**

**Tarif réservé aux habitants de Tramelan**

Adulte	95.-
Apprentis, étudiants (dès 15 ans), AVS	50.-
Enfant (6-14 ans)	20.-
3 <sup>e</sup> enfant et suivant (6-14 ans)	Gratuit

**Conditions :**

- a) L'abonnement Sports est destiné aux personnes domiciliées à Tramelan exclusivement.
- b) Les habitants de Tramelan devront retirer les abonnements Sports auprès de l'administration communale exclusivement avant l'ouverture de la piscine selon l'annonce transmise à la population. Cet abonnement combiné ne sera délivré ni par la caisse de la piscine, ni par la caisse de la patinoire.
- c) L'abonnement Sports sera délivré au printemps et sera valable pour la saison en cours de la piscine et la saison de patinoire de août/septembre (ouverture alternée) à mars.
- d) Les abonnements destinés aux familles doivent être retirés en une seule fois pour bénéficier de ce tarif préférentiel.
- e) Une photo est obligatoire pour l'établissement de l'abonnement.

**Tarif réservé aux communes voisines désireuses de proposer l'abo sports à leurs citoyens**

	<b>Prix de vente</b>	<b>Part. communale</b>	<b>Prix facturé</b>
Adulte	95.-	84.-	179.-
AVS, Apprentis, étudiants (dès 15 ans)	50.-	70.-	120.-
Enfant (6-14 ans)	20.-	56.-	76.-

**Conditions :**

- f) le prix de vente aux utilisateurs ne pourra pas être plus élevé que celui réservé aux habitants de Tramelan. Cependant, les communes voisines ont la liberté de fixer un prix de vente inférieur, voire d'offrir le forfait à leurs citoyens.
- g) Les habitants des communes voisines devront retirer les abonnements auprès de leur commune de domicile avant l'ouverture de la piscine.
- h) Les communes voisines feront part chaque année de leur intérêt à participer à l'offre avant le 31 mars.
- i) Les communes voisines remettront avant l'ouverture de la piscine la liste des détenteurs au Service des Sports de la commune de Tramelan et s'acquitteront du montant total dû jusqu'au 30 juin.
- j) Le Service des Sports de la commune de Tramelan fournira le matériel nécessaire à l'établissement des abonnements.

## **Approbation**

Le présent tarif a été accepté par le Conseil municipal en séance du 19 décembre 2023. Il remplace et annule tous les anciens tarifs.

Tramelan, le 20 décembre 2023

### **Au nom du Conseil municipal**

Le Président :                      La Chancelière :

Hervé Gullotti

Lucie Noirat

## **Entrée en vigueur**

Il est certifié que l'entrée en vigueur du présent tarif au 1<sup>er</sup> avril 2024 a été publiée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary no 8 du 1<sup>er</sup> mars 2024. Aucun recours n'a été formé durant les 30 jours à dater de la publication.

Tramelan, le 2 avril 2024

### **Commune de Tramelan**

La Chancelière :

Lucie Noirat